

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Les Ayvelles

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

Date de la convocation : 3 septembre 2024

Date d'affichage : 24 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame TUCCI, Maire

Membres présents : AUPRETRE Ludovic, BEAUDEUX Isabelle, BOUCHEX-BELLOMIE Carole, BROYER Jennifer, CHAUVET Sandrine, DI PIRRO Jean-Marie, MORTIER Michel, PREVOTEAUX François, SIMON Muriel, SONET Jessy, TUCCI Sylvia.

Membres absents représentés : DUBOIS D'ENGHIEN Linda (Pouvoir donné à CHAUVET Sandrine)
HERBRETEAU Jean-Marie (Pouvoir donné à TUCCI Sylvia)
MARTIN Martine (Pouvoir à BOUCHEX-BELLOMIE Carole)
SAINT-MAXIN Anne (Pouvoir donné à MORTIER Michel)

Secrétaire de séance : SONET Jessy

Le quorum (plus de la moitié des 15 membres), atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 mai 2024

D20240919147 – Délibération appel à projet ACTEE / AAP CHÊNE saison 3 – FNCCR (financement des études pour la rénovation de la salle des fêtes)

D20240919148 – Délibération décision modificative n° 2

D20240919149 – Délibération admission en non valeur comptable (INDALO FITNESS)

D20240919150 – Délibération subvention associations US FOOT LES AYVELLES + COURIR EN ARDENNES

D20240919151 – Délibération demande de subvention DETR réfection allée des Bouvreuils

D20240919152 – Délibération publicité des actes par voie dématérialisée ou par affichage

D20240919153 – Délibération vente de gré à gré du bien 35-37 rue de Sedan + détermination du montant de la vente

D20240919154 – Délibération rapport de gestion 2023 XDEMAT

D20240919155 – Délibération approbation du règlement intérieur du cimetière

D20240919156 – Délibération des nouveaux tarifs du cimetière

- Informations communales

- Comptes-rendus des Commissions

- Questions diverses

Approbation des comptes-rendus du conseil municipal du 29 mai 2024

Madame BROYER Jennifer et Monsieur PREVOTEAUX François sont absents pour ce point de l'ordre du jour.

Madame la Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'adoption du compte-rendu de la séance du 29 mai 2024 ci-annexé, qui a été préalablement transmis aux élus. Les conseillers municipaux non présents à la séance du 29 mai 2024 ne prennent pas part au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des votants le compte-rendu du conseil municipal du 29 mai.

D20240919147 - Délibération appel à projet ACTEE / AAP CHÊNE saison 3 – FNCCR (financement des études pour la rénovation de la salle des fêtes)

Madame BROYER Jennifer est arrivée à ce point de l'ordre du jour

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité des présents, la participation au programme CEE ACTEE CHÊNE saison 3 afin de permettre le financement des études pour la rénovation énergétique de la salle des fêtes.

D202400919148 - Délibération décision modificative n° 2

Monsieur PREVOTEAUX François est arrivé à ce point de l'ordre du jour

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité des présents le virement de crédits du chapitre 011 compte 615221 au chapitre 012 compte 6413 pour un montant de 25 000 €.

D202400919149 - Délibération admission en non valeur comptable (INDALO FITNESS)

Madame la Maire rappelle que des titres de recettes ont été émis à l'encontre de la Société INDALO FITNESS pour des sommes dues sur le budget de la commune. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité des présents,

- Approuve l'admission en non-valeur des recettes suivantes :

Loyers impayés pour la somme de 4 000,00 €

- Précise que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au Budget général 2024, à l'article 6541

- Créances admises en non-valeur.

D202400919150 - Délibération subvention associations US FOOT LES AYVELLES + COURIR EN ARDENNES

Madame TUCCI fait part des demandes de subvention de US FOOT de LES AYVELLES et de COURIR EN ARDENNES.

Après explication, le Conseil Municipal, décide d'attribuer le montant des subventions ci-dessous :

US Foot	1 750 €
Courir en Ardennes	200 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des présents ces subventions.

D202400919151 - Délibération demande de subvention DETR réfection allée des Bouvreuils

Des travaux de réfection de la voirie communale de l'allée des Bouvreuils sont nécessaires.

Les travaux envisagés sont le remplacement de la voirie béton par de l'enrobé.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 37 423,75 € HT 44 908,50 € TTC.

Le Conseil Municipal sollicite dans le cadre de la programmation de ces travaux une subvention la plus élevée possible dans le cadre de la DETR afin de mener à bien ce projet et autorise Madame la Maire à réaliser les démarches nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- AUTORISE Madame la Maire à faire une demande de subvention au titre de la DETR sur un montant de travaux de 37 423,75 € HT.
- AUTORISE Madame la Maire à signer le devis après obtention de la subvention.

D202400919152 - Délibération publicité des actes par voie dématérialisée et par affichage

Ce point est sans objet puisque les délibérations seront mises en ligne sur le site internet

D202400919153 - Délibération vente de gré à gré du bien 35-37 rue de Sedan + détermination du montant de la vente

Madame la Maire expose que, suite aux ventes par adjudication des 5 avril 2024 et 28 juin 2024 qui sont restées vaines, il est proposé de vendre l'immeuble sis 35-37 rue de Sedan de gré à gré.

Vu l'état de l'immeuble laissé à l'abandon,

Vu la difficulté de vendre depuis un certain temps,

Vu le remboursement de l'emprunt contracté depuis 2023,

Vu le nombre d'annuités restant à verser,

Considérant que le maintien en bon état de fonctionnement de l'immeuble sis 35-37 rue de Sedan nécessiterait de grands frais,

Considérant que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté à un service public communal sans réaliser d'investissements colossaux notamment des travaux de réfection,

Cet immeuble sis 35-37 rue de Sedan, est implanté sur un terrain d'une superficie de :

- 3 a 58 ca cadastré AC 276n, AC 279, AC 133 et AC 136 n°134 inscrit en zone UA au PLU

- 5 a 90 ca cadastré AC 280 et AC 277 inscrit en zone UA au PLU

Le Conseil municipal, considérant que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en bon état seraient très élevées, et hors de proportion avec les ressources communales, Madame la Maire propose de vendre cet immeuble par acte de gré à gré.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité des présents :

- l'aliénation de l'immeuble sis 35-37 rue de Sedan

- DÉCIDE de maintenir la mise à prix décidée par délibération n° 20240412139 du 12 avril 2024 pour la vente de gré à gré de l'immeuble sis 35-37 rue de Sedan et cadastré section :

- 1er lot : AC 276, AC 279, AC 133, AC 136 : superficie 3 a 58 ca
Nouvelle mise à prix : 69 000,00 €
- 2^{ème} lot : AC 280, AC 277 : superficie 5 a 90 ca
Nouvelle mise à prix : 89 000,00 €

- AUTORISE Madame la Maire à engager tous les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte est dressé par un notaire dans les conditions de droit commun

- AUTORISE Madame la Maire à signer tout document se rapportant à cette transaction

- AUTORISE Madame la Maire à confier la vente de ces biens à des agences immobilières

- DIT que l'acquéreur règlera en sus les frais de notaire et les frais d'agence

- DIT qu'une délibération du Conseil Municipal devra intervenir ultérieurement afin de confirmer la vente de l'immeuble sis 35-37 rue de Sedan et d'autoriser la signature de l'acte authentique.

Madame BEAUDEUX Isabelle n'a participé ni à la délibération ni au vote.

D202400919154 - Délibération rapport de gestion 2023 XDEMAT

Par délibération du 30 mai 2016, le Conseil Municipal a décidé que la commune devienne actionnaire de la société SPL-XDEMAT créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme XMARCHES, XACTES, XPARAPH, XFLUCO, XCONVOC, XPOSTIT, ...

Madame la Maire expose qu'il est nécessaire d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de cette société.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le rapport de gestion XDEMAT 2023 à l'unanimité des présents.

D202400919155 - Délibération approbation du règlement intérieur du cimetière

Vu l'avis favorable de la Commission cimetière réunie le 14 septembre 2024,

Considérant qu'il a été constaté une absence de règlement du cimetière,

Considérant qu'il convient de prescrire toutes les mesures nécessaires pour assurer notamment la sécurité, les règles applicables, la gestion des concessions, les travaux et le respect des lieux,

Madame TUCCI expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réglementer la gestion du cimetière communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents :

- d'approuver les termes du règlement du cimetière communal tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- de le mettre à la disposition du public au secrétariat de mairie et sur le site internet de la commune,

- de fixer son entrée en vigueur au 20 septembre 2024,
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout acte y afférent

D202400919156 - Délibération modification des tarifs du cimetière

La Commission du cimetière, réunie le 14 septembre 2024, a proposé une revalorisation des tarifs du cimetière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote et décide, à l'unanimité des présents, de fixer les nouveaux tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 comme suit :

- CIMENTIÈRE :
 - Concession d'une durée de 30 ans : 180 € au lieu de 165 €
 - Concession d'une durée de 50 ans : 270 € au lieu de 250 €
- COLUMBARIUM :
 - Case d'une durée de 30 ans : 800 € au lieu de 755 €
- CAVURNE :
 - Concession d'une durée de 30 ans : 180 € au lieu de 165 €
 - Concession d'une durée de 50 ans : 270 € au lieu de 250 €

Cette délibération annule et remplace les décisions prises les 17 juin 2014 et 12 avril 2017

INFORMATIONS COMMUNALES

- Madame TUCCI informe le Conseil Municipal que lors de fortes précipitations, la rue des Pâquis est inondée. Les eaux usées refluent dans un des garages de cette rue. L'Agence Régionale de Santé a reçu un courrier d'un résidant sollicitant l'intervention de leur service. Ce problème n'est pas de leur compétence. Une réunion avec Monsieur DUTERQUE de ARDENNE METROPOLE est programmée vendredi 27 septembre 2024 en mairie. Par la suite, Madame la Maire et Monsieur DUTERQUE se rendront sur place afin de résoudre cette situation.
- Madame TUCCI annonce qu'un point de ravitaillement dans la commune sera mis en place durant la course pédestre SEDAN-CHARLEVILLE. Une animation musicale sera assurée par l'Harmonie de NEUFMANIL. Des panneaux annonçant le ravitaillement seront installés. Des containers de tri sélectif seront placés de part et d'autre de la chaussée.
- Monsieur AUPRETRE Ludovic se propose d'assister à la réunion le mardi 1^{er} octobre 2024 pour la présentation de la course SEDAN-CHARLEVILLE.
- Madame TUCCI explique que ARDENNE METROPOLE requiert la désignation d'un référent pour identifier la présence de frelons asiatiques. Après consultation, Madame BROYER Jennifer se porte volontaire et cette candidature est acceptée.
- Madame la Maire informe le Conseil Municipal que les horaires des agents techniques ont été modifiés. Désormais, les horaires sont les suivants : de 8 h 30 – 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.
- Madame TUCCI remercie Monsieur DI PIRRO de sa disponibilité afin de compléter le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels qui sera transmis au Centre de Gestion pour avis.
- Madame TUCCI signale que les travaux de la façade arrière de l'école sont achevés.
- Madame TUCCI porte à la connaissance des conseillers municipaux qu'une réunion publique aura lieu mardi 1^{er} octobre 2024 concernant la vitesse excessive rue de Chalandry. Les habitants de cette rue sont invités à participer à ce débat.
- Madame TUCCI informe le Conseil Municipal de la nécessité de recruter un apprenti en entretien des espaces verts afin de seconder Monsieur DECHENE en l'absence prolongée de Monsieur MEYERS.
- Madame TUCCI explique que le Centre de Gestion interviendra prochainement pour procéder au tri et à l'archivage des documents.
- Madame TUCCI signale que les prestations de la société BALLAND se sont multipliées afin de pallier l'absence d'un agent territorial.
- Madame TUCCI explique que les massifs de fleurs aux abords de l'école sont devenus trop importants. Le remplacement de ces plates-bandes fleuries est à l'étude afin d'être plus adapté à la situation climatique.
- Madame la Maire a pris contact avec Monsieur ROLLIN de la Société CITEOS afin de voir l'avancement des travaux pour la vidéo protection. Les caméras devraient être opérationnelles pour la fin de l'année.
- Madame la Maire explique que le Plan Communal de Commandement doit être mis en place.

Devenu obligatoire pour les communes, le plan communal de sauvegarde est un plan local de gestion de crise qui s'inscrit dans le cadre des pouvoirs de police administrative du Maire. Des élus volontaires doivent se faire connaître afin de remplir les missions qui leur seront confiées. Une délibération sera mise à l'ordre du jour à la prochaine réunion qui aura lieu en octobre.

- Madame TUCCI communique qu'une réunion publique d'information a eu lieu le mardi 10 septembre 2024 concernant l'installation d'un système de régulation automatique de la température de chauffage pièce par pièce d'un logement (thermostat programmable et connecté). Cette assemblée était animée par la Société SD Conseils

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

Commission communication :

- Monsieur MORTIER informe le conseil municipal que le bulletin municipal n° 71 est en phase de composition et sera distribué en octobre. Trois réunions sont programmées : 3 septembre, 1^{er} octobre et le 8 octobre pour finaliser ce bulletin.

Commission cimetière :

- Monsieur MORTIER rapporte au conseil municipal que la Commission cimetière s'est réunie le 14 septembre 2024. Les thèmes abordés lors de cette réunion sont les suivants :

- L'approbation du règlement intérieur
- Les places libres du carré n° 1
- Les places réservées
- L'apposition de panonceaux sur ces places
- L'examen des tarifs et leur évolution
- La validation d'une lettre-type de demande de concession
- L'examen des concessions échues et non renouvelées afin de rechercher les héritiers.

Commission des travaux :

- Monsieur DI PIRRO :

- indique que l'accessibilité du stade est en attente de devis
- porte à la connaissance des Conseillers Municipaux que la chaudière des vestiaires du stade a été remplacée vu son état vétuste
- informe le Conseil Municipal que les travaux d'accessibilité à l'école sont achevés.
- indique que la Commission des travaux émet un avis favorable à la remise en état du couloir de l'école et de la garderie.
- expose que la Commission des travaux a émis un avis favorable à la dernière version des plans de remise en conformité de la salle des fêtes. Les devis pour ces travaux sont en attente de réception.
- porte à la connaissance des Conseillers municipaux que le projet d'installation de chicanes ou de dos d'âne est à l'étude afin de réduire la vitesse rue de Chalandry.
- signale que l'îlot central au niveau de l'école a été encore endommagé par un véhicule. Ce passage sera prochainement remis en état.
- explique qu'une surconsommation d'eau a été constatée à l'école. Cette fuite a été consolidée.
- signale qu'un nid de frelon a été détruit sur le pignon de la mairie.

Commission embellissement :

- Madame BOUCHEX-BELLOMIE signale les fleurs disposées dans les jardinières à la mairie n'ont pas eu l'effet escompté. La recherche d'un autre fournisseur pour l'année prochaine est demandée.

Commission animation :

- Madame SIMON informe le conseil municipal que la commune compte 133 séniors. Ils ont le choix encore cette année entre un colis et un repas au restaurant à l'Auberge du Cheval Blanc. 30 personnes participeront à cette manifestation festive et 103 personnes ont plébiscité un colis. Ceux-ci seront distribués au cours de la deuxième quinzaine de décembre et le repas aura lieu samedi 7 décembre.

- Madame SIMON informe le conseil municipal que la fête d'Halloween aura lieu le jeudi 31 octobre 2024.

Commission CLSH :

- Madame SIMON informe le conseil que le centre de loisirs de cet été a eu lieu sur le site de l'école de CHALANDRY en raison des travaux effectués dans notre l'école. Une cinquante d'enfants étaient inscrits.
- Madame SIMON informe le conseil municipal que le centre de loisirs sera opérationnel du 21 au 25 octobre 2024.

Commission scolaire :

Madame SIMON signale que la rentrée scolaire s'est bien déroulée et le nombre d'enfants fréquentant le regroupement scolaire reste stable (155 enfants) tout comme l'équipe pédagogique.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur PREVOTEAUX demande le chiffrage concernant le passage de l'épaveuse sur les trois chemins communaux à savoir :
 - Le chemin des 3 routes
 - Le chemin qui monte le long du ranch
 - Le chemin de la route de La Francheville

Les sujets étant épuisés, Madame la Maire lève la séance à 22 h 15.

Monsieur SONET Jessy
Secrétaire de séance

Madame TUCCI Sylvia
Maire